

GARTREL™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	25.10.2024	800080003946	Date de la première version publiée: 25.10.2024

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations de la France et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : GARTREL™

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : 1T54-V021-H002-A6C9

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit phytosanitaire, Herbicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Fabricant/importateur

CORTEVA AGRISCIENCE FRANCE S.A.S.
1 bis avenue du 8 mai 1945 - Bâtiment Equinoxe II
78280 Guyancourt
FRANCE

Information aux clients : +33 1 30 23 13 13

Adresse e-mail : SDS@corteva.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 975 182 341

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

™ ® Marques déposées de Corteva Agriscience et sociétés affiliées.

GARTREL™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	25.10.2024	800080003946	Date de la première version publiée: 25.10.2024

Liquides inflammables, Catégorie 3	H226: Liquide et vapeurs inflammables.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée, Sous-catégorie 1B	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Danger par aspiration, Catégorie 1	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
	H315	Provoque une irritation cutanée.
	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence	Prévention:
	P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.
	Intervention:
	P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
	P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
	P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES

GARTREL™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	25.10.2024	800080003946	Date de la première version publiée: 25.10.2024

	YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être faci- lement enlevées. Continuer à rincer.
P331	NE PAS faire vomir.
Elimination:	
P501	Éliminer le contenu/récipient selon la réglemen- tation en vigueur.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Hydrocarbures, C9, aromatiques
hexan-1-ol
Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène

Étiquetage supplémentaire

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé hu-
maine et l'environnement.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-
accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de
0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés
comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de
REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Com-
mission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considé-
rés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de
REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Com-
mission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index REACH Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Fluroxypyr-meptyl	81406-37-3 279-752-9 607-272-00-5	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité	29,7

GARTREL™

Version 1.0	Date de révision: 25.10.2024	Numéro de la FDS: 800080003946	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 25.10.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	--

		aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 100	
Hydrocarbures, C9, aromatiques	128601-23-0 918-668-5 01-2119455851-35	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	>= 60 - < 70
Acide benzènesulfonique, dérivés alkylés ramifiés en mono-C11-13, sels de calcium	68953-96-8 273-234-6 01-2119964467-24	Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 2; H411	>= 1 - < 2,5
hexan-1-ol	111-27-3 203-852-3 603-059-00-6 01-2119487967-12	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central)	>= 1 - < 3
Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène	1189173-42-9 918-811-1 01-2119463583-34-0008, 01-2119463583-34-0009, 01-2119463583-34-0010	STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	>= 1 - < 2,5

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Protection pour les secouristes

: Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.
- En cas d'inhalation

: Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utili-

GARTREL™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	25.10.2024	800080003946	Date de la première version publiée: 25.10.2024

- ser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement. Si la respiration est difficile, une personne qualifiée doit administrer de l'oxygène.
- En cas de contact avec la peau : Retirer les vêtements contaminés. Laver la peau avec du savon et beaucoup d'eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou le médecin pour des conseils sur le traitement. Laver les vêtements avant de les remettre. Les souliers et autres articles en cuir contaminés ne pouvant être décontaminés doivent être éliminés de façon appropriée.
- En cas de contact avec les yeux : Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement. Un lave-œil d'urgence adéquat doit être disponible dans la zone de travail.
- En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un Centre Antipoison ou un médecin. Ne pas faire vomir sauf sur ordre du Centre Antipoison ou du médecin. Ne pas donner de liquide à la personne. Ne pas faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Maintenir un degré adéquat de ventilation et d'oxygénation du patient. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. La décision de faire vomir ou non devrait être prise par un médecin. Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. Avoir la Fiche de Données de Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez le Centre Antipoison ou le médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement. Un contact cutané peut aggraver une dermatite préexistante.

GARTREL™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	25.10.2024	800080003946	Date de la première version publiée: 25.10.2024

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- | | |
|----------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO ₂)
Poudre chimique sèche |
| Moyens d'extinction inappropriés | : Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau.
Jet d'eau à grand débit |

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- | | |
|--|--|
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : Toute exposition à des produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
La distance de retour de flamme peut être considérable. |
| Produits de combustion dangereux | : Lors d'un incendie, la fumée peut contenir le matériau d'origine en plus des produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants.
Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter:
Oxydes de carbone
Fluorure d'hydrogène |

5.3 Conseils aux pompiers

- | | |
|---|--|
| Équipements de protection particuliers des pompiers | : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle. |
| Méthodes spécifiques d'extinction | : Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
Évacuer la zone.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. |
| Information supplémentaire | : Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté.
Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. |

GARTREL™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	25.10.2024	800080003946	Date de la première version publiée: 25.10.2024

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.
Éloigner toute source d'ignition.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Tout déversement dans l'environnement doit être évité.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
Empêcher l'épandage sur une vaste zone (p. ex., par confinement ou par des barrières anti-huile).
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : À l'aide d'un absorbant approprié, nettoyez les déversements de produits restants.
Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des émanations.

Pour les déversements importants, construisez une digue, ou un espace de confinement pour éviter que le matériau ne s'épande. Si le matériau peut ensuite être pompé, Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'événement doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir.
Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.
Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimi-

GARTREL™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	25.10.2024	800080003946	Date de la première version publiée: 25.10.2024

nation conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.
Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Ventilation locale/totale : Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source. N'utiliser que dans une zone équipée d'une ventilation avec extraction d'air antidéflagrante.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.
Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éviter le contact avec la peau et les vêtements.
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
Ne pas avaler.
Éviter tout contact avec les yeux.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Stocker dans un récipient fermé. Défense de fumer. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Conserver hermétiquement fermé. Stocker en tenant compte des législations nationales

GARTREL™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	25.10.2024	800080003946	Date de la première version publiée: 25.10.2024

spécifiques.

Précautions pour le stockage : Oxydants forts
en commun Peroxydes organiques
Matières solides inflammables
Liquides pyrophoriques
Substances et mélanges auto-échauffants
Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent
des gaz inflammables
Explosifs
Gaz

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produits phytopharmaceutiques visés par le Règlement (CE)
no 1107/2009 .

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Utiliser des mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous
les valeurs limites d'exposition.

S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables, utiliser une ventilation adé-
quate.

Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du vi- : Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques.
sage Les lunettes pour travaux chimiques doivent être conformes
à la norme EN 166 ou à une norme équivalente.

Protection des mains

Remarques : Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux pro-
duits chimiques: gants de protection contre les produits chi-
miques et les micro-organismes. Des exemples de matières
préférées pour des gants étanches comprennent: Polyéthyl-
ène. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Caoutchouc sty-
rène/butadiène. Viton. Exemples de matières acceptables
pour des gants étanches: Butyl caoutchouc. Polyéthylène
chloré. Caoutchouc naturel ("latex"). Néoprène. Caoutchouc
nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Chlorure de polyvinyle
("PVC" ou "vinyle"). Pour un contact prolongé ou fréquem-
ment répété, des gants de classe de protection 5 ou de
classe supérieure (temps de passage supérieur à 240 mi-
nutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Pour un

GARTREL™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	25.10.2024	800080003946	Date de la première version publiée: 25.10.2024

		contact bref, des gants de classe de protection 3 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 60 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. L'épaisseur des gants n'est pas un bon indicateur du niveau de protection qu'un gant peut procurer contre les substances chimiques vu que ce niveau de protection dépend fortement de la composition spécifique du matériel à partir duquel le gant est fabriqué. En fonction du modèle et du type de matériel, l'épaisseur du gant doit en général être supérieure à 0.35 mm pour offrir une protection suffisante lors de contacts prolongés et fréquents aux substances. À titre d'exception à cette règle générale, il est connu que les gants stratifiés multicouches de moins de 0.35 mm d'épaisseur peuvent offrir une protection prolongée. Les autres matières composant les gants d'une épaisseur inférieure à 0.35 mm peuvent offrir une protection suffisante seulement en cas de bref contact. AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.
Protection de la peau et du corps	:	Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.
Protection respiratoire	:	Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables, utiliser un appareil de protection respiratoire homologué. Le choix d'un appareil respiratoire filtrant ou d'un appareil à adduction d'air à pression positive dépend de l'opération à effectuer et de la concentration possible du produit dans l'atmosphère. Pour les situations d'urgence, utiliser un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé. Dans les endroits clos ou mal ventilés, porter un appareil respiratoire autonome, ou un appareil à adduction d'air avec une source d'oxygène autonome auxiliaire; ces appareils doivent être homologués.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
---------------	---	---------

10 / 34

GARTREL™

Version 1.0	Date de révision: 25.10.2024	Numéro de la FDS: 800080003946	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 25.10.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	--

Couleur	:	Brun
Odeur	:	Aromatique
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
Point/ intervalle de fusion	:	Sans objet
Point de congélation	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Inflammabilité	:	Non applicable aux liquides
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	55 °C Méthode: CIPAC MT 12, coupelle fermée
Température d'auto-inflammation	:	442 °C Méthode: Méthode A15 de la CE
pH	:	5,3 (20 °C) Concentration: 1 % Méthode: CIPAC MT 75.2 (suspension aqueuse 1%)
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	2,96 mm ² /s (20 °C) Méthode: ASTM D455
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	émulsionnable
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité	:	0,9698 gcm ³ (20 °C) Méthode: Pycnomètre
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible

GARTREL™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	25.10.2024	800080003946	Date de la première version publiée: 25.10.2024

9.2 Autres informations

Explosifs	:	Non Non Méthode: CEE A14 BPL: non
Propriétés comburantes	:	Donnée non disponible
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Tension superficielle	:	27,0 mN/m, 2,0, 25 °C, Méthode A5 de la CE

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Stable dans les conditions recommandées de stockage. Pas de dangers particuliers à signaler.
-----------------------	---	---

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	:	Chaleur, flammes et étincelles.
---------------------	---	---------------------------------

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	:	Acides forts Des bases fortes Oxydants forts
-------------------	---	--

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits.
Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter:
Oxydes de carbone
Fluorure d'hydrogène

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat, mâle): > 2.000 - 3.500 mg/kg
-------------------------------	---	---

GARTREL™

Version 1.0	Date de révision: 25.10.2024	Numéro de la FDS: 800080003946	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 25.10.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	--

Méthode: OCDE ligne directrice 401
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 423
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 1,16 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Concentration maximale pouvant être atteinte..

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, femelle): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Hydrocarbures, C9, aromatiques:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.500 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Il est possible d'atteindre des concentrations de vapeurs qui, en une seule exposition, pourraient être dangereuses.
Possibilité d'irritation respiratoire et de dépression du système nerveux central.
Les symptômes peuvent comprendre des maux de tête, des étourdissements et de la somnolence dégenérant en perte de coordination et de conscience.

CL50 (Rat): > 10,2 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 3.160 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

GARTREL™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	25.10.2024	800080003946	Date de la première version publiée: 25.10.2024

Acide benzènesulfonique, dérivés alkylés ramifiés en mono-C11-13, sels de calcium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE 401 ou équivalent
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 1.000 - < 1.600 mg/kg
Méthode: OCDE 402 ou équivalent
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

hexan-1-ol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.210 mg/kg
Remarques: Les observations sur des animaux comprennent:
Peut provoquer une dépression du système nerveux central.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 21 mg/l
Durée d'exposition: 1 h
Atmosphère de test: vapeur
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 2.530 mg/kg

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4,688 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Pour un ou des produits semblables:
Concentration maximale pouvant être atteinte..

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritation de la peau
Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

GARTREL™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	25.10.2024	800080003946	Date de la première version publiée: 25.10.2024

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

Espèce	:	Lapin
Durée d'exposition	:	4 h
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

Hydrocarbures, C9, aromatiques:

Résultat	:	Pas d'irritation de la peau
----------	---	-----------------------------

Acide benzènesulfonique, dérivés alkylés ramifiés en mono-C11-13, sels de calcium:

Résultat	:	Irritation de la peau
----------	---	-----------------------

hexan-1-ol:

Résultat	:	Irritation légère de la peau
----------	---	------------------------------

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Irritation des yeux
Remarques	:	Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux

Hydrocarbures, C9, aromatiques:

Résultat	:	Pas d'irritation des yeux
----------	---	---------------------------

Acide benzènesulfonique, dérivés alkylés ramifiés en mono-C11-13, sels de calcium:

Résultat	:	Corrosif
----------	---	----------

hexan-1-ol:

Résultat	:	Irritation des yeux
----------	---	---------------------

GARTREL™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	25.10.2024	800080003946	Date de la première version publiée: 25.10.2024

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Espèce	: Cochon d'Inde
Évaluation	: Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.
Méthode	: OCDE ligne directrice 406
Remarques	: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

Type de Test	: Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Espèce	: Souris
Méthode	: OCDE Ligne directrice 429
Résultat	: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Hydrocarbures, C9, aromatiques:

Évaluation	: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Remarques	: Pour un ou des produits semblables: N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.
Remarques	: Concernant la sensibilisation respiratoire: Aucune donnée trouvée.

Acide benzènesulfonique, dérivés alkylés ramifiés en mono-C11-13, sels de calcium:

Espèce	: Cochon d'Inde
Résultat	: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Remarques	: Pour un ou des produits semblables:

hexan-1-ol:

Espèce	: Cochon d'Inde
Résultat	: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Espèce	: Cochon d'Inde
Résultat	: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Remarques	: Pour un ou des produits semblables:
Remarques	: Concernant la sensibilisation respiratoire: Aucune donnée trouvée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

GARTREL™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	25.10.2024	800080003946	Date de la première version publiée: 25.10.2024

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Hydrocarbures, C9, aromatiques:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Acide benzènesulfonique, dérivés alkylés ramifiés en mono-C11-13, sels de calcium:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Pour un ou des produits semblables:, Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

hexan-1-ol:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Pour un ou des produits semblables:, Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Cancérogénicité

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

Cancérogénicité - Evaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., Fluroxypyr., N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Hydrocarbures, C9, aromatiques:

Cancérogénicité - Evaluation : Le xylène ne s'est pas montré cancérogène pour les rats et les souris dans les études biologiques du Programme Toxicologie National (USA).

hexan-1-ol:

Cancérogénicité - Evaluation : N'a pas provoqué le cancer lors des études d'application cutanée sur des animaux.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Cancérogénicité - Evaluation : Contient du naphtalène qui a provoqué le cancer chez certains animaux de laboratoire., Cependant, l'applicabilité de

GARTREL™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	25.10.2024	800080003946	Date de la première version publiée: 25.10.2024

ceci aux humains n'est pas connue.

Toxicité pour la reproduction

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.
- Evaluation
Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère., N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

Hydrocarbures, C9, aromatiques:

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, on a constaté des effets sur la reproduction seulement aux doses qui ont provoqué des effets toxiques importants chez les parents.
- Evaluation
A seulement causé des malformations congénitales dans des animaux de laboratoire à des doses produisant une toxicité sévère dans la mère., Des doses excessives de xylène administrées par voie orale à des souris gravides ont entraîné une hausse des fissures palatines, anomalie commune du développement chez les souris. Dans des études sur des animaux, l'inhalation de xylène a provoqué des effets toxiques chez les fœtus mais aucune malformation congénitale.

Acide benzènesulfonique, dérivés alkylés ramifiés en mono-C11-13, sels de calcium:

Toxicité pour la reproduction : Pour un ou des produits semblables:, Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.
- Evaluation
Pour un ou des produits semblables:, N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les fœtus des animaux de laboratoire.

hexan-1-ol:

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.
- Evaluation
N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.
- Evaluation
Pour un ou des produits semblables:, N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les fœtus des animaux de laboratoire.

GARTREL™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	25.10.2024	800080003946	Date de la première version publiée: 25.10.2024

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

Evaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Hydrocarbures, C9, aromatiques:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires., Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Acide benzènesulfonique, dérivés alkylés ramifiés en mono-C11-13, sels de calcium:

Evaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

hexan-1-ol:

Voies d'exposition : Oral(e)
Organes cibles : Système nerveux central
Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Voies d'exposition : Inhalation
Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

Evaluation : L'évaluation des données disponibles suggère que ce produit n'est pas une matière toxique STOT-RE.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

GARTREL™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	25.10.2024	800080003946	Date de la première version publiée: 25.10.2024

Hydrocarbures, C9, aromatiques:

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:
Sang.
Reins.
Foie.
Les animaux de laboratoire exposés à des concentrations élevées de xylène ont subi une perte d'acuité auditive; de tels effets n'ont pas été constatés chez les humains.
Pour le ou les composants mineurs:
Cumène.
Yeux.

Acide benzènesulfonique, dérivés alkylés ramifiés en mono-C11-13, sels de calcium:

Remarques : Pour un ou des produits semblables:
Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:
Reins.

hexan-1-ol:

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:
Tractus gastro-intestinal.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas provoquer d'autres effets nocifs importants.

Toxicité par aspiration

Produit:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Composants:

Fluoroxypyr-meptyl:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Hydrocarbures, C9, aromatiques:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Acide benzènesulfonique, dérivés alkylés ramifiés en mono-C11-13, sels de calcium:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

hexan-1-ol:

Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

GARTREL™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	25.10.2024	800080003946	Date de la première version publiée: 25.10.2024

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 8,5 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en dynamique Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 6,2 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en dynamique Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 40 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201 CE50r (diatomée de l'espèce de la navicule): 0,684 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	: CL50: 270 mg/kg Durée d'exposition: 14 jr Point final: survie Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Toxicité pour les organismes terrestres	: DL50 par voie orale: > 2250 mg/kg poids corporel. Point final: mortalité Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

GARTREL™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	25.10.2024	800080003946	Date de la première version publiée: 25.10.2024

DL50 par contact: > 100 µg/abeille
Durée d'exposition: 48 h
Point final: mortalité
Espèce: Apis mellifera (abeilles)

DL50 par voie orale: > 130 µg/abeille
Durée d'exposition: 48 h
Point final: mortalité
Espèce: Apis mellifera (abeilles)

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Test de renouvellement statique
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Algues vertes): > 1,02 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

CE50r (Navicula pelliculosa (Diatomée)): > 1,410 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

CE50r (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0,0113 mg/l
Durée d'exposition: 14 jr

NOEC (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0,00079 mg/l
Durée d'exposition: 14 jr

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,32 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Truite Arc En Ciel (Oncorhynchus mykiss)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,0605 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



GARTREL™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	25.10.2024	800080003946	Date de la première version publiée: 25.10.2024

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 100

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50: > 1.000 mg/kg
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les organismes terrestres : Remarques: Sur le plan aigu, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).
Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).

DL50 par voie orale: > 2000 mg/kg poids corporel.
Durée d'exposition: 5 jr
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

CL50 par voie alimentaire: > 5000 mg/kg par voie alimentaire.
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

DL50 par voie orale: > 100 microgrammes/abeille
Durée d'exposition: 48 h
Espèce: Apis mellifera (abeilles)

DL50 par contact: > 100 microgrammes/abeille
Durée d'exposition: 48 h
Espèce: Apis mellifera (abeilles)

Hydrocarbures, C9, aromatiques:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Le produit est toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 compris entre 1 et 10 mg/L dans la plupart des espèces sensibles).

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 9,22 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (mysidacé Mysidopsis bahia): 2,0 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 2,9 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour les organismes terrestres : Remarques: Sur le plan aigu, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).
Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).

CL50 par voie alimentaire: > 6500 mg/kg par voie alimentaire.
Durée d'exposition: 8 jr

GARTREL™

Version 1.0	Date de révision: 25.10.2024	Numéro de la FDS: 800080003946	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 25.10.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	--

Espèce: *Colinus virginianus* (Colin de Virginie)

DL50 par voie orale: > 2150 mg/kg poids corporel.

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: *Colinus virginianus* (Colin de Virginie)

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Acide benzènesulfonique, dérivés alkylés ramifiés en mono-C11-13, sels de calcium:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Nocif pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 entre 10 et 100 mg/L pour les espèces les plus sensibles).

CL50 (poisson zèbre (*Brachydanio rerio*)): 31,6 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia magna* (Grande daphnie)): 62 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (*Selenastrum capricornutum* (algue verte)): 29 mg/l

Point final: Inhibition du taux de croissance

Durée d'exposition: 96 h

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): 550 mg/l

Point final: Taux respiratoires.

Durée d'exposition: 3 h

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour les poissons : NOEC: 0,23 mg/l

(Toxicité chronique) Point final: survie

Durée d'exposition: 72 jr

Espèce: Truite arc-en-ciel (*salmo gairdneri*)

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 1,18 mg/l

Point final: nombre de descendants

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: *Daphnia magna* (Grande daphnie)

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

hexan-1-ol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (*Pimephales promelas* (Vairon à grosse tête)): 97,2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en dynamique

Méthode: Autres lignes directrices

GARTREL™

Version 1.0	Date de révision: 25.10.2024	Numéro de la FDS: 800080003946	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 25.10.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	--

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 201 mg/l Durée d'exposition: 24 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 79,7 mg/l Point final: Inhibition du taux de croissance Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente
Toxicité pour les microorganismes	: CE50 (Protozoa (Protozoaire)): 300,4 mg/l Durée d'exposition: 48 h

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 - 5 mg/l Durée d'exposition: 96 h Remarques: Pour un ou des produits semblables:
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnies): 3 - 10 mg/l Durée d'exposition: 48 h Remarques: Pour un ou des produits semblables:
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 11 mg/l Durée d'exposition: 72 h Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
---	--

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

Biodégradabilité	: Résultat: N'est pas biodégradable Biodégradation: 32 % Durée d'exposition: 28 jr Méthode: OECD Ligne directrice 301D ou Equivalente Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec
ThOD	: 2,2 kg/kg
Stabilité dans l'eau	: Type de Test: Hydrolyse Dégradation par périodes de demi-vie: 454 jr

Hydrocarbures, C9, aromatiques:

GARTREL™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	25.10.2024	800080003946	Date de la première version publiée: 25.10.2024

Biodégradabilité : Résultat: N'est pas biodégradable
Remarques: Pour le ou les principaux composants:
Dans des conditions aérobies statiques de laboratoire, la bio-
dégradation est élevée (DBO20 ou DBO28/demande théo-
rique en oxygène >40 %).
Dans des conditions aérobies statiques de laboratoire, la bio-
dégradation est faible (DBO20 ou DBO28/demande théorique
en oxygène entre 2,5 et 10 %).

Acide benzènesulfonique, dérivés alkylés ramifiés en mono-C11-13, sels de calcium:

Biodégradabilité : Résultat: N'est pas biodégradable
Biodégradation: 2,9 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OECD Ligne directrice 301E ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec

hexan-1-ol:

Biodégradabilité : Concentration: 2 mg/l
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 61 %
Durée d'exposition: 30 jr
Méthode: OECD Ligne directrice 301D ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Concentration: 5 mg/l
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 77 %
Durée d'exposition: 30 jr
Méthode: OECD Ligne directrice 301D ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Biodégradabilité : Remarques: Ce produit est intrinsèquement biodégradable. Il
atteint plus de 20 % de biodégradation dans les tests de
l'OCDE sur la biodégradabilité intrinsèque.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

Bioaccumulation : Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Facteur de bioconcentration (FBC): 26
Méthode: Mesuré

**Coefficient de partage: n-
octanol/eau** :
log Pow: 5,04
Méthode: Mesuré

GARTREL™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	25.10.2024	800080003946	Date de la première version publiée: 25.10.2024

Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Hydrocarbures, C9, aromatiques:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Pour le ou les principaux composants: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).
Pour le ou les composants mineurs: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Acide benzènesulfonique, dérivés alkylés ramifiés en mono-C11-13, sels de calcium:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4,6
Méthode: OECD Ligne directrice 107 ou Equivalente
Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

hexan-1-ol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,8
Méthode: Mesuré
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Pas de données disponibles pour ce produit.
Pour un ou des produits semblables: Potentiel élevé de bioconcentration (FBC > 3000 ou Log Pow entre 5 et 7).

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

Répartition entre les compar- : Koc: 6200 - 43000
timents environnementaux Remarques: Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).

Hydrocarbures, C9, aromatiques:

Répartition entre les compar- : Remarques: Aucune donnée trouvée.
timents environnementaux

Acide benzènesulfonique, dérivés alkylés ramifiés en mono-C11-13, sels de calcium:

Répartition entre les compar- : Remarques: Aucune donnée trouvée.
timents environnementaux

hexan-1-ol:

Répartition entre les compar- : Koc: 8,3

GARTREL™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	25.10.2024	800080003946	Date de la première version publiée: 25.10.2024

timents environnementaux Remarques: Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Répartition entre les compar- Remarques: Aucune donnée trouvée.
timents environnementaux

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Hydrocarbures, C9, aromatiques:

Evaluation : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Acide benzènesulfonique, dérivés alkylés ramifiés en mono-C11-13, sels de calcium:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

hexan-1-ol:

Evaluation : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Evaluation : La substance n'est pas persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. La substance n'est pas très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le ré-

GARTREL™

Version 1.0	Date de révision: 25.10.2024	Numéro de la FDS: 800080003946	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 25.10.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	--

glement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le
règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de
0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Hydrocarbures, C9, aromatiques:

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Acide benzènesulfonique, dérivés alkylés ramifiés en mono-C11-13, sels de calcium:

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

hexan-1-ol:

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les contenants conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspon-

GARTREL™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	25.10.2024	800080003946	Date de la première version publiée: 25.10.2024

dante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux régle-
mentations en vigueur.
Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble
des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR	:	UN 1993
RID	:	UN 1993
IMDG	:	UN 1993
IATA	:	UN 1993

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	:	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (solvant naphta (pétrole) aromatique léger, 1,2,4- Trimethylbenzene)
RID	:	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (solvant naphta (pétrole) aromatique léger, 1,2,4- Trimethylbenzene)
IMDG	:	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Solvent naphtha (petroleum), light aromatic, 1,2,4- Trimethylbenzene, Fluroxypyr 1-methylheptyl ester)
IATA	:	Flammable liquid, n.o.s. (Solvent naphtha (petroleum), light aromatic, 1,2,4- Trimethylbenzene)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADR	:	3
RID	:	3
IMDG	:	3
IATA	:	3

14.4 Groupe d'emballage

ADR		
Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	F1
Numéro d'identification du danger	:	30
Étiquettes	:	3
Code de restriction en tun- nels	:	(D/E)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



GARTREL™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	25.10.2024	800080003946	Date de la première version publiée: 25.10.2024

RID

Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: F1
Numéro d'identification du danger	: 30
Étiquettes	: 3

IMDG

Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 3
EmS Code	: F-E, <u>S-E</u>
Remarques	: Stowage category A

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo)	: 366
Instruction d' emballage (LQ)	: Y344
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: Flammable Liquids

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne)	: 355
Instruction d' emballage (LQ)	: Y344
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: Flammable Liquids

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement	: oui
--------------------------------	-------

RID

Dangereux pour l'environnement	: oui
--------------------------------	-------

IMDG

Polluant marin	: oui(Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester)
----------------	--

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

GARTREL™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	25.10.2024	800080003946	Date de la première version publiée: 25.10.2024

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	: Non applicable
Règlement (CE) relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	: Non applicable
Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte)	: Non applicable
REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	: Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

E1 DANGERS POUR
L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles (R-461-3, France)

Code	Description
84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9)

No ICPE	Désignation de la rubrique
4331	Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330.
4510	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiées.

Le mélange est évalué dans le cadre des dispositions du Règlement (CE) No.1107/2009.

Se référer à l'étiquette pour les informations concernant l'évaluation de l'exposition.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Réglementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

GARTREL™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	25.10.2024	800080003946	Date de la première version publiée: 25.10.2024

Texte complet pour phrase H

H226	: Liquide et vapeurs inflammables.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H304	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	: Nocif par contact cutané.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H336	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	: Danger par aspiration
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

ADR - Accord concernant le transport international de marchandises dangereuses sur le réseau routier; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; EmS - Plan d'urgence; ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; (Q)SAR -(Quantitative) Relation structure/activité; RID - Règlements concernant le transport international des marchandises dangereuses par voie ferrée; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; UN - Nations unies. EC-Number - Numéro de la communauté européenne REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques.

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Flam. Liq. 3 H226

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

GARTREL™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	25.10.2024	800080003946	Date de la première version publiée: 25.10.2024

Skin Irrit. 2	H315	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Eye Irrit. 2	H319	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Skin Sens. 1B	H317	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
STOT SE 3	H336	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
STOT SE 3	H335	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Asp. Tox. 1	H304	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Aquatic Acute 1	H400	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Aquatic Chronic 1	H410	Méthode de calcul

Code du produit: EF-1512

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR